

Image not found or type unknown



Obligation de présentation du pass sanitaire

Par **canale8**, le **07/08/2021** à **11:07**

Bonjour,

Je suis infirmière, je ne suis pas vaccinée, et dès le 30.08, le CHU d'Angers impose le pass sanitaire aux soignants pour aller travailler. Je pense qu'ils ne me laisseront pas passer. Que puis -je faire ?

Merci.

Par **youris**, le **07/08/2021** à **11:43**

Bonjour,

Il ne vous reste qu'à vous faire vacciner.

Cette obligation était prévisible ,elle est appliquée depuis avril 2021 en Italie.

Salutations

Par **P.M.**, le **07/08/2021** à **12:59**

Bonjour,

Comme infirmière je pense que vous êtes informée et éventuellement en première ligne avec les victimes de la covid 19, pour permettre l'accès aux soins pour tous, il est important que leur nombre n'augmente pas et même diminue afin de ne pas encombrer les services et en particulier celui de la réanimation, que d'autre part la contamination soit limitée au sein des hôpitaux et l'employeur est donc fondé par la Loi qui sera en vigueur de vous demander d'être vaccinée ou au moins de présenter un test PCR négatif par l'intermédiaire du pass sanitaire...

Si vous ne voulez pas répondre à cette obligation légale, votre rémunération sera sans doute suspendue...

Par **P.M.**, le **08/08/2021** à **07:57**

Bonjour,

La propagande des ultras politicards continue, ceux anti tout qui n'ont rien à proposer que de s'opposer à la logique et l'intelligence en étant anti vaccins et anti tests PCR...

Ce sont ceux qui envoient les gens s'opposer aux lois pour risquer des conséquences jusque dans leur vie professionnelle mais bien sûr ils ne seront plus là pour vous défendre en cas de problème car ce qu'ils vous recommande ne repose sur rien juridiquement, ils vous demanderont juste de cotiser éventuellement pour eux s'enrichir...

Par **jodelariege**, le **08/08/2021** à **09:36**

bonjour

"Courage! Nous sommes légion!"

vous oubliez iclopote qu'il y a déjà 37 millions de français vaccinés complètement(et plus de 46 millions avec une seule vaccination ;donc en voie d'une vaccination complète).....se sont ils tous soumis à la dictature politico-sanitaire? que vous inspire ces chiffres?

pour exemple:un chanteur connu français vient de sortir de l'hopital après avoir contracté le covid et après avoir fait campagne contre la vaccination: on ne l'entend plus.....sa vaccination aurait permis qu'il n'attrape pas le covid et qu'il n'encombre pas l'hopital au détriment d'autres malades qui ont besoin d'un suivi régulier ou d'une opération....

Par **janus2fr**, le **08/08/2021** à **10:33**

Bonjour à tous,

Il serait peut-être temps de rappeler que nous sommes ici sur un forum juridique.

Il semble y avoir eu suffisamment de hors-sujet dans ce fil comme dans tous les autres se rapportant au pass-sanitaire ou à l'obligation vaccinale.

Merci de vous recentrer sur le thème de ce forum, le droit.

Les interventions hors sujet seront supprimées à l'avenir.

Bon dimanche.

Au besoin, je vous rappelle le lien pour consulter les CGU : <https://www.legavox.fr/cgu/>

Par **P.M.**, le **08/08/2021** à **10:40**

Il serait temps en effet, cela éviterait de devoir y répondre pour ne pas laisser que la désinformation s'exprimer...